

La **Fédération de patinage de vitesse du Québec (FPVQ)** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la FPVQ, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

Saison 2017-2018

	CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES FRJQ	
	6-7 ans au 1 ^{er} juillet	6-7 ans au 1 ^{er} juillet 2017	M. & F.	100-200-300-400 m	Tracé 100 m
	8-9 ans au 1 ^{er} juillet	8-9 ans au 1 ^{er} juillet 2017	M. & F.	100-200-300-400 m	
	10 ans au 1 ^{er} juillet	10 ans au 1 ^{er} juillet 2017	M. & F.	400-800-1000-1500 m	
	11 ans au 1 ^{er} juillet	11 ans au 1 ^{er} juillet 2017	M. & F.	400m-1000m-1500 m	
Catégories sélectionnées pour les JDQ **	12 ans au 1 ^{er} juillet	12 ans au 1 ^{er} juillet 2017	M. & F.	400m-1000m-1500 m	
	13 ans au 1 ^{er} juillet	13 ans au 1 ^{er} juillet 2017	M. & F.	400m-1000m-1500 m	
	14 ans au 1 ^{er} juillet	14 ans au 1 ^{er} juillet 2017	M. & F.	400m-1000m-1500 m	
	15 ans au 1 ^{er} juillet	15 ans au 1 ^{er} juillet 2017	M. & F.	400m-1000m-1500 m	
	16-17 ans au 1 ^{er} juillet	16-17 ans au 1 ^{er} juillet 2017	M. & F.	4400m-1000m-1500 m	

Saison 2018-2019

	CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES FRJQ	
	6-7 ans au 1 ^{er} juillet	6-7 ans au 1 ^{er} juillet 2018	M. & F.	100-200-300-400 m	Tracé 100 m
	8-9 ans au 1 ^{er} juillet	8-9 ans au 1 ^{er} juillet 2018	M. & F.	100-200-300-400 m	
	10 ans au 1 ^{er} juillet	10 ans au 1 ^{er} juillet 2018	M. & F.	400-800-1000-1500 m	
	11 ans au 1 ^{er} juillet	11 ans au 1 ^{er} juillet 2018	M. & F.	400m-1000m-1500 m	
Catégories sélectionnées pour les JDQ **	12 ans au 1 ^{er} juillet	12 ans au 1 ^{er} juillet 2018	M. & F.	400m-1000m-1500 m	
	13 ans au 1 ^{er} juillet	13 ans au 1 ^{er} juillet 2018	M. & F.	400m-1000m-1500 m	
	14 ans au 1 ^{er} juillet	14 ans au 1 ^{er} juillet 2018	M. & F.	400m-1000m-1500 m	
	15 ans au 1 ^{er} juillet	15 ans au 1 ^{er} juillet 2018	M. & F.	400m-1000m-1500 m	
	16-17 ans au 1 ^{er} juillet	16-17 ans au 1 ^{er} juillet 2018	M. & F.	400m-1000m-1500 m	

** Ces catégories doivent avoir participé à la Finale régionale des Jeux du Québec pour avoir accès à la Finale nationale des Jeux du Québec.

Égalités : Suite aux résultats des finales, lors d'une année des Jeux du Québec; toute égalité devra être départagé entre les patineurs concernés seulement. Ainsi, un Super 1 000 m sera couru pour départager les patineurs.

Distances obligatoires en qualification ou en finales directes :

- 12 ans au 1^{er} juillet : 400 m, 1 000 m et 1 500 m sont obligatoires en qualification (tracé de 100 m).
- 13 ans au 1^{er} juillet : 400 m, 1 000 m et 1 500 m sont obligatoires en qualification (tracé de 100 m).
- 14 ans au 1^{er} juillet : 400 m, 1 000 m et 1 500 m sont obligatoires en qualification (tracé de 100 m).
- 15 ans au 1^{er} juillet : 400 m, 1 000 m et 1 500 m sont obligatoires en qualification (tracé de 100 m).

Les patineurs n'ayant pas de temps sur ces distances et tracés seront classés derniers de leur catégorie.

B) AFFILIATION

Les athlètes doivent être affiliés à la FPVQ :

- Patineurs de statut élite, provincial et interrégional (pour la finale nationale)
- Patineurs de statut régional (certains patineurs des finales régionales seulement)

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2019

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES	TRACÉS
12 ans au 1 ^{er} juillet 2018	01/07/2005 au 30/06/2006	M. & F.	1000m-1500m-400m	100 m
13 ans au 1 ^{er} juillet 2018	01/07/2004 au 30/06/2005	M. & F.	1000m-1500m-400m	100 m
14 ans au 1 ^{er} juillet 2018	01/07/2003 au 30/06/2004	M. & F.	1000m-1500m-400m	100 m
15 ans au 1 ^{er} juillet 2018	01/07/2002 au 30/06/2003	M. & F.	1000m-1500m-400m	100 m

Relais 2 000 m par région - Masculin et féminin (3 coureurs: 1 présence minimum par participant)

N.B. : - La composition de l'équipe en qualification peut être différente de celle de la finale.
- Le relais se fera sur le tracé de 100m.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum: 8 athlètes (4 hommes et 4 femmes); 1 participant par catégorie d'âge doit être priorisé lors de la sélection.

Minimum : 1 athlète

Normes de remplacement si aucun patineur est éligible lors de la finale régionale

S'il n'y a pas de patineur de 13 ans au 1^{er} juillet dans une région, cette dernière peut avoir un patineur de 12 ans au 1^{er} juillet dans la catégorie 13 ans au 1^{er} juillet. De la même manière, s'il n'y a pas de patineur de 14 ans au premier juillet, la région peut avoir un patineur de 13 ans au 1^{er} juillet dans la catégorie 14 ans au 1^{er} juillet. Même chose pour la catégorie 15 ans. Cette procédure sert uniquement à compléter l'équipe de la région, mais la priorité est de combler l'équipe avec un patineur de 12 ans au 1^{er} juillet, un patineur de 13 ans au 1^{er} juillet, un patineur de 14 ans au 1^{er} juillet et un patineur de 15 ans au 1^{er} juillet, et ce, pour chaque sexe.

Par exemple: une région qui a 2 patineurs de 12 ans, 1 de 13 ans, 0 de 14 ans et 1 de 15 ans ne peut pas remplacer un patineur de 14 ans par un patineur de 13 ans et un patineur de 13 ans par un patineur de 12 ans, mais si la région a deux patineurs de 13 ans alors il est possible de remplacer le patineur de 14 ans par un de 13 ans.

Personnel accompagnateur : 2 entraîneurs ou 1 entraîneur et 1 accompagnateur

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS





J'aime patiner – Entraîneur : certifié.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les athlètes et entraîneurs doivent être affiliés à la FPVQ.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

A l'issue de la **compétition** de la Finale régionale des Jeux du Québec, les meilleurs patineurs par sexe seront sélectionnés selon les catégories suivantes :

-  1 patineur 12 ans au 1^{er} juillet (statut interrégional),
-  1 patineur 13 ans au 1^{er} juillet (statut interrégional pour les garçons et provincial pour les filles)
-  1 patineur 14 ans au 1^{er} juillet (statut provincial ou élite).
-  1 patineur 15 ans au 1^{er} juillet (statut provincial ou élite).

Le statut représente l'éligibilité des patineurs en fonction des circuits de compétition au Québec ce qui correspond au niveau des patineurs qui ont accès à la finale régionale et provinciale des jeux du Québec.

F) ADMISSIBILITÉ

Il faut avoir participé à la compétition de sélection (Finale régionale), avoir concouru sur le tracé de 100m et toutes les distances obligatoires (voir point A) et être de statut interrégional ou provincial ou élite lors de cette compétition.

Tous ces patineurs sont identifiés espoir au minimum mais pas excellence conformément au guide d'identification :

Espoir

- Les critères pour l'identification *Espoir* :

Patineurs qui ont atteint au minimum les standards d'accès du circuit interrégional (**Statut interrégional**) et qui sont engagés dans leur développement et participent au programme d'entraînement de l'entraîneur sur glace et hors glace incluant la période estivale, en fonction de leur âge et leur maturation physique, toujours selon le programme de l'entraîneur.

Standards d'accès du circuit interrégional (**Statut interrégional**)

CATÉGORIE	DISTANCE	TEMPS FÉMININ	TEMPS MASCULIN
12 ans et plus au 1 ^{er} juillet	400 M	0:50,00	0:49,50
	800 M	1:43,00	1:42,00

L'athlète doit être Espoir avant la finale régionale.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance identifié au 15 octobre 2018. Le patineur doit participer qu'à une seule Finale régionale des Jeux du Québec.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Qualifications, demi-finales et finales. Un seul format de compétition pour tous les patineurs pour l'événement. Voir Guide des procédures en matière de compétitions de patinage de vitesse courte piste 2018-2019.

I) SURCLASSEMENT

Aucun surclassement n'est accepté. Le remplacement par un patineur d'une catégorie n'est pas considéré comme un surclassement puisque c'est le deuxième classé d'une catégorie inférieure qui prend une place libre dans une catégorie supérieure. Le patineur doit participer à la Finale dans la même catégorie qu'il est affilié à la FPVQ.

J) SUBSTITUTION

Permise en cas de blessure ou autre cas jugé pertinent. Se référer au point PF-6 des normes d'opération pour les dates limites.

K) EXCLUSION

Les patineurs de 14 ans ou 15 ans au 1^{er} juillet membre de l'équipe nationale ou sélectionné pour le mondial junior de l'ISU au moment des Jeux du Québec ne sont pas éligibles à participer à la Finale nationale des Jeux du Québec.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale nationale des Jeux du Québec sera de :

Médailles d'or : 32

Médailles d'argent : 32

Médailles de bronze : 32

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage à 5 000 points sera utilisé pendant la compétition.

Rang	Pts	Rang	Pts	Rang	Pts	Rang	Pts
1	5000	26	1064	51	226	76	47
2	4700	27	1000	52	212	77	44
3	4418	28	940	53	199	78	42
4	4152	29	883	54	187	79	39
5	3903	30	830	55	176	80	37
6	3669	31	780	56	165	81	35
7	3448	32	733	57	155	82	33
8	3241	33	689	58	146	83	31
9	3047	34	648	59	137	84	29
10	2864	35	609	60	129	85	27
11	2692	36	572	61	121	86	25
12	2531	37	538	62	114	87	24
13	2379	38	506	63	107	88	22
14	2236	39	475	64	100	89	21
15	2102	40	447	65	94	90	20
16	1976	41	420	66	88	91	18
17	1857	42	395	67	83	92	17
18	1746	43	371	68	78	93	16
19	1641	44	349	69	73	94	15
20	1542	45	328	70	69	95	14
21	1449	46	308	71	65	96	13
22	1362	47	290	72	61	97	12
23	1281	48	272	73	57	98	11
24	1204	49	256	74	54	99	10
25	1132	50	240	75	50	100	9

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Cumulatif de tous les points des épreuves individuelles et par équipe des athlètes de la région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.